



PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation ...

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation de conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que BOX ROUSSEAU ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours. En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques traitées sur le tableau d'affichage.

PARCOURS PRATIQUE

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville
- En rase campagne
- Sur autoroute
- De nuit (leçons prises l'hiver)



Les moyens pédagogiques

Une salle de projection munies de chaises, tables, tableaux magnétiques, vidéoprojecteur, lecteur DVD, six véhicules boîte manuelle et trois véhicule boîte de vitesse automatique.

L'encadrement de la formation

Cet encadrement sera effectué par l'ensemble du personnel de l'entreprise INITIATIVE PERMIS, titulaires de l'autorisation d'enseigner émanant de la préfecture de la Manche.

Le suivi de l'action

Celui-ci sera effectué par le biais d'une liste de présence et d'une attestation de présence qui sera contenue dans le livret de formation sous le titre : « calendrier de la formation suivie » en deuxième page.

Les moyens d'évaluations mis en œuvre

Un contrôle et un bilan des connaissances sont effectués systématiquement à la fin de chaque leçon. Des bilans de compétences conformes au REMC seront effectués au cours de la formation. La validation est effectuée par l'obtention du permis de conduire. L'établissement est tenu par une obligation de moyens.

LA FORMATION THEORIQUE : COURS DE CODE

La formation théorique porte sur la connaissance des réglementations concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel qu'un DVD avec un enseignant ou via Internet par le système EASYWEB.

Nos cours de code durent 1 heure et sont dispensés de manière collective, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Ils se déroulent en deux phases : un test par DVD de 40 questions, corrigées ensuite (image par image) par l'enseignant.

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dûs à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;

INITIATIVE PERMIS



30 rue Roger Salengro
50130 OCTEVILLE

- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ils durent environ 1 heure. Une ou deux thématiques seront traitées par heure.

L'enseignant se sert d'un support créer en interne, avec vidéos et « diapositives powerpoint » permettant d'animer chaque séquence.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dûs à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue et de la somnolence sur la conduite ;
- Les risques liés au chargement du véhicule et l'importance de la ceinture de sécurité.
- Vitesse
- Distracteurs
- Réglementation spécifique sur l'arrêt et le stationnement.
- Réglementation sur les règles de priorités.
- Notions de mécanique automobile :
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables, deux-roues et véhicules lourds ;
- En savoir plus sur les technologies embarquées ;
- Réglementation sur le permis à points ;
- La pression sociale (publicité, travail ...).
- La pression des pairs.

Réglementation sur les règles de priorités.

INITIATIVE PERMIS



30 rue Roger Salengro
50130 OCTEVILLE

DIPLÔME VISÉ :

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.

- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

Les cours théoriques collectifs spécifiques sont animés en présentiel par un enseignant, ils durent une heure et sont organisés comme cela :

- ✓ distracteurs, alcool, stupéfiants le 1er mardi de chaque mois.
- ✓ défaut de port de la ceinture, Vitesse le 1er vendredi de chaque mois.

Pour la moto les cours ont lieu le jeudi deux fois par mois.

Les thèmes abordés sont :

- ✓ lexique moto
- ✓ accidentologie spécifique moto
- ✓ équipement du motard
- ✓ sécurité passive et active

Pour le permis AM la théorie a lieu la dernière heure de la formation en présence des élèves et d'un représentant légal. Les thèmes abordés sont :

- ✓ les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- ✓ les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et sonore)
- ✓ le risque dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement
- ✓ les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets
- ✓ la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage
- ✓ la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes
- ✓ l'influence et la pression des pairs sur le comportement du future conducteur
- ✓ le rodéo urbain.